
BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 7 janvier 2020 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
CONJUX	Claude SAVIGNAC
ENTRELACS	Claude GIROUD
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
MERY	Eudes BOUVIER
MOTZ	Olivier BERTHET
SAINT OURS	Christian REBELLE
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur des finances
Julien BOURGES	Responsable Aqualac
Mathilde HABOUZIT	Responsable pilotage de la performance/ politiques contractuelles
Eline QUAY-THEVENON	Assistante direction générale/service assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20 décembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 13 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 26 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2020

Exécutoire le : 16 JAN 2020

Affichée le : 16 JAN 2020

Visée le : 16 JAN 2020

ENJEUX LAC

Demande de subvention pour l'étude prospective Lac du Bourget 2030

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Etat, propriétaire du lac du Bourget, a élaboré en 1993 un schéma de cohérence, servant de référence tant au développement des diverses activités lacustres qu'aux mesures de protection des espaces naturels. Depuis l'élaboration de ce document et la définition des grands principes de gestion, l'attractivité du site, à l'instar de la qualité de l'eau, n'a cessé de croître. Elle a notamment été renforcée par de nombreux aménagements réussis (base de loisirs des Mottets, du Bourget-du-lac et de la pointe de l'Ardre, sentier lacustre, cap des Séselets, site du Lido, port à barques, fil de l'eau) et une diversification de l'offre de loisirs.

Les activités multiples qui s'exercent sur ce site naturel et de loisirs posent le problème de leur développement harmonieux, nécessitant des choix et des arbitrages. Une gouvernance du lac a donc été mise en place en 2012 afin d'instaurer une concertation permanente au sein de trois comités dont l'animation a été confiée au CISALB :

- 1 comité de Lac, composé des membres suivants : l'Etat, Grand Lac, l'Office de Tourisme intercommunale, les communes riveraines, le CISALB, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Savoie, et le Conservatoire du Littoral ;
- 1 comité technique, composé des techniciens des membres du Comité de Lac ;
- 1 comité des usagers, composé des représentants de l'ensemble des usagers du lac.

A travers le travail conduit au sein de ces comités, il s'est avéré nécessaire de conduire une étude permettant de faire émerger une vision collective prospective à l'horizon 2030 pour le Lac du Bourget et le canal de Savières, conciliant l'ensemble des enjeux (touristiques, écologiques, socio-économiques) et proposant des perspectives.

L'ensemble des élus siégeant au comité de Lac du 12 juin 2019 a approuvé le lancement d'une étude prospective Lac du Bourget 2030.

Le budget de cette étude prévue pour l'année 2020 s'élève à 35 000 €.

Monsieur le Président propose de demander la subvention la plus élevée possible à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du contrat de bassin versant 2019-2022.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à demander les subventions correspondantes à l'Agence Rhône Méditerranée Corse,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage des travaux en anticipation aux éventuelles décisions d'aide,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de financement.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 7 janvier 2020

Le Président,
Dominique DORD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Enjeux Lac - Demande de subvention pour l'étude prospective lac du Bourget 2030

Date de transmission de l'acte : 16/01/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/01/2020

Numéro de l'acte : d3104 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200107-d3104-DE

Date de décision : 07/01/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions